

Déduction et/ou avantages fiscaus suite à fidélisation de clientè

Par thermana, le 06/09/2010 à 11:41

Bonjour,

Dans le cadre d'une création de société, je vais être amené à proposer des animations, manifestations et autres déplacements évènementiels à des sociétés, entreprises et artisans.

Peuvent-ils déduirent fiscalement des investissements réalisés pour la fidélisation de leur clientèle, leur est-il possible d'apparenté cela à de la publicité?

Vous seriez aimable de me répondre, j'effectue actuellement une formation pour la création d'entreprise (AFPA).